Financer votre équipement professionnel est indispensable… mais préserver votre trésorerie pour les autres besoins de votre activité est également essentiel.

Comme vous, de nombreux professionnels et agriculteurs font face à ce dilemme lorsqu'ils souhaitent changer ou acquérir un matériel neuf ou d'occasion.

Heureusement, au Crédit Agricole, nous proposons une solution simple et rapide pour donner vie à vos projets tout en préservant vos ressources : le crédit-bail mobilier.
Vous choisissez librement votre fournisseur et votre matériel. Vous versez des loyers qui sont déductibles de votre résultat imposable[1]. Et à la fin du contrat, vous pouvez restituer ou acquérir l'équipement pour un montant prévu au départ.

Parlez-en avec votre conseiller Crédit Agricole. Il est à votre disposition pour vous accompagner dans votre choix, réaliser des simulations et vous apporter les précisions dont vous pourrez avoir besoin.

Pour en savoir plus sur nos solutions de financement, contactez votre conseiller ou rendez-vous sur
www.credit-agricole.fr

(1) CACI Life et CACI Non Life, sociétés d'assurance de droit irlandais dont les sièges sociaux sont établis Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande et soumises au contrôle de l'IFSRA (Irish Financial Services Regulatory Authority) sise P.O Box 9138 College Green Dublin 2, Irlande.
Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, CS40107, 75380 Paris Cedex 08, et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 PARIS Cedex 09. LIXXCOURTAGE, 12 place des États-Unis, CS 30002, 92548 MONTROUGE Cedex - Société par Actions Simplifiée au capital de 76 610 euros - RCS NANTERRE 397 704 917 et ORIAS 07 030 218 (www.orias.fr) - Lixxcourtage est une société du groupe Crédit Agricole SA non soumise à une obligation contractuelle exclusive qui peut fournir sur demande les noms des sociétés d'assurances avec lesquelles elle travaille.

(2) Dans les conditions de la législation fiscale en vigueur au 01/02/2018.

Offre conçue sous la marque Crédit Agricole Leasing par Lixxbail, Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution Société anonyme au capital de 69 277 663,23 € - Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge – France - 682 039 078 RCS Nanterre - Siret 682 039 078 00832 - TVA intracommunautaire FR 22 682 039 078. En application du Règlement du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles, vous disposez sur ces données de droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de limitation et (v) de portabilité de vos données vers un prestataire tiers le cas échéant. Vous pouvez en outre vous opposer à tout moment au traitement de vos données ainsi qu'à l'envoi de nos messages. Vous pourrez faire valoir ces droits en contactant notre DPO à : dpo@ca-briepicardie.fr ou à DPO 500 rue Saint-Fuscien 80095 AMIENS CEDEX 3 et en justifiant de votre identité. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

BRIE PICARDIE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 500 rue Saint-Fuscien 80095 AMIENS CEDEX 3 - 487 625 436 RCS AMIENS. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 022 607.
www.ca-briepicardie.fr – 07/18 – Crédit Photos: istock - Imprimeur : Carré : rue du Blancart - 80390 Fressenneville.

07/2018 - Réf. F39112 - Crédits photos : iStock. CAL&F réf. 92694. Document d'information non contractuel.

Avec Ecofolio, trions ces papiers ensemble

Professionnels et agriculteurs : votre solution de financement optimisée.

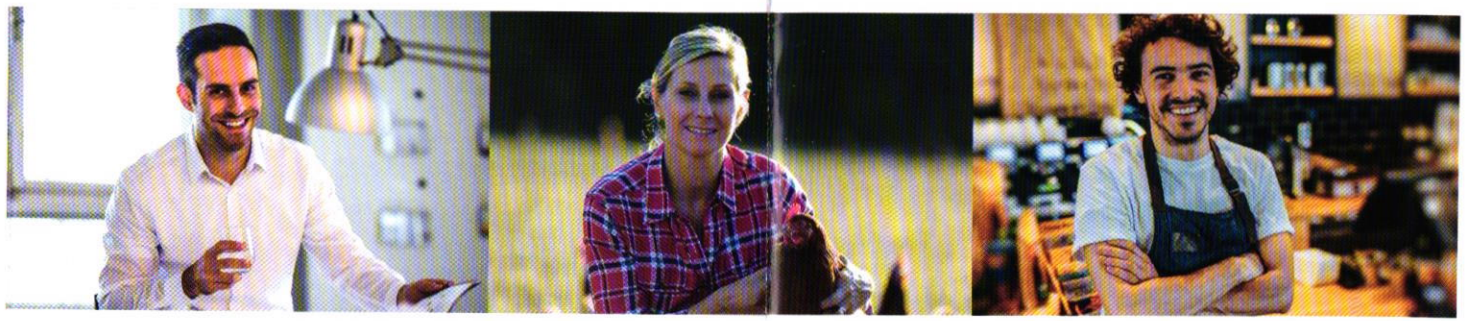

VOUS FINANCEZ 100 % DU PRIX TTC DE VOTRE ÉQUIPEMENT

Un financement sans apport

Le crédit-bail vous permet de financer l'intégralité du prix TTC de l'équipement professionnel.
Toutefois si vous disposez de liquidités, notamment suite à la reprise de votre ancien matériel, le contrat peut prévoir un apport, sous la forme d'un premier loyer majoré [1].

Des démarches administratives simplifiées

Votre dossier de financement peut être mis en place avec un bon de commande ou une facture pro forma.

Une offre transparente

Les conditions et le prix de revient sont clairement définis dès l'origine. Avec le crédit-bail mobilier, vous maîtrisez l'ensemble de votre opération.

BON À SAVOIR : TOUS LES BIENS D'ÉQUIPEMENT À USAGE PROFESSIONNEL SONT CONCERNÉS.
Quelques exemples de matériels couramment financés : camion (tracteur/porteur routier), mobile home, pelle hydraulique, four de boulangerie, fauteuil dentaire…

VOUS GARDEZ VOTRE LIBERTÉ

Le choix du matériel et du fournisseur

Vous n'avez pas de contrainte de marque ou de fournisseur à l'achat. Vous négociez vous-même le prix, les délais et les conditions de livraison.

La liberté de lever l'option d'achat

Vous pouvez acquérir le matériel en fin de contrat pour un montant déterminé à l'origine : l'option d'achat.

Des services supplémentaires en option

Nous vous proposons des assurances qui sécurisent vos équipements pendant toute la durée du contrat [1] :

- L'assurance de personnes vous libère de tout engagement financier en cas de problème.
- L'assurance bris de machine protège votre outil de travail.
- Les assurances perte financière protègent vos véhicules.

VOTRE ESPACE CLIENT LEASING EN LIGNE
Il vous permet, à tout moment, de consulter les informations sur vos contrats de crédit-bail mobilier et de réaliser vos demandes administratives.

VOUS BÉNÉFICIEZ D'AVANTAGES COMPTABLES ET FISCAUX

Des ressources préservées

Avec le crédit-bail, vos équipements professionnels sont intégralement financés et votre trésorerie reste disponible pour les autres besoins de votre activité.
Vous évitez l'avance de TVA sur le montant initial de votre investissement : son paiement est étalé au rythme des loyers.

Des charges adaptées

Constants, dégressifs ou saisonniers, les loyers respectent votre cycle de trésorerie en lissant vos charges ou au contraire en vous offrant un amortissement dégressif.

Une fiscalité optimisée [2]

Les loyers sont intégralement déductibles de votre résultat imposable.
Les déductions fiscales peuvent être accélérées par les premiers loyers majorés.